

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES****Extrait du Registre des Délibérations**

Nombre de membres élus au Conseil : 27 dont 27 sont encore en fonction. Séance du 26 Août 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 17 membres, absents excusés ayant donné procuration : 7 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 1 membre

POINT N° 50**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 05 JUIN 2026**

Mme la Maire expose :

Selon l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, qui précise le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire.

Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 Juin 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Marianne MARAFIOTI

La Maire

Noëllie HESTIN